

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TROUVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.



Déclaration de Maladie

N° P19- 066666

Optique 48464 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4543

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHAOUDI Bouchra

Date de naissance : 12/05/1960

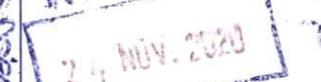
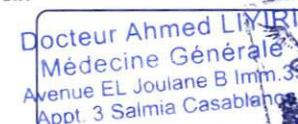
Adresse : 240 Bd AL Jourane Salmia

Télé : 0674370077

Total des frais engagés : 120.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24 NOV 2020

Nom et prénom du malade : KHAOUDI

Age : 160

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + dépression

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 24/11/2020

Le : 24/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Royal Air Maroc

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 NOV 2020			132,00	Docteur Ahmed M'hamed Médecin Généraliste Avenue EL Jadida B Imm.33 Appt. 3 Salmia Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

PHAR Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur
PHARMACIE EL AÏCHA
Boulevard Hassan II
Marrakech - Casablanca
22611585400092
Tél.: 05 22 38 01 47
ICE : 00211585400092

Date

Montant de la Facture

24/11/2020

1758,90

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

Montant détaillé des Honoraires

AM

PC

IM

IV

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'implanté en indiquant la nature de _____.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LIYIRI

الدكتور أ.حمد لبيري

**MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE
DIABETOLOGIE
Ex. MEDECIN CHEF
DU CENTRE SANTÉ SALMIA
TEL : 05 22 55 10 69**



الطب العام

الفحص بالصدى

علاج داء السكري

لذك الصبح السالم

رئيس المركز الصحي السالمية سابقاً

الهاتف : ٠٥٢٢٥٥١٠٦٩

Casablanca, le

2 4 NOV 2020

الدار البيضاء في

$$11,000 \times 12 = 133,200 \text{ KAOV in } \text{Buckets}$$

- Hematology

45

PHARMACIE FADILA CASABLANCA
Mme FILALI GUENNOUN ottoman,
S 12^e Boulevard Alphonse
S 3ème 2 - Casablanca
Tel: 05 21 38 01 47
ICE : 0021150000092

46,00 (15) D & 1500
bouteille Ahmed TAYIRD - 15)
minérale

Docteur Ahmed LYK
Médecine Générale
Avenue de Moulay B Imm. 33
Appl. 3 Salmia Casablanca

10

5718 Q uel / & son 1 ICE : 002115 000092
no 510 15A 90

— I'd nos 10 

126,80 - no def 50 

~~ICE : 00211500-000092~~

affinis X *smeag*

140,000 people

56,30 Tageloh 1/1000
- 1 acre 25 fms

43

Docteur Ahmed LIYIRI
Médecine Générale
Médecin Aviaune B mm.33
Salma Casablanca

شارع الجولان « ب » العمارة 33 شقة 3 السالمية عمالة مقاطعات بن امسيك - الدار البيضاء
Bd. Al Joulane B immeuble 33 Appt 3 Salmia Prefecture des Arrondissements Ben M'Sik - Casablanca

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

PPV: 46 DH00

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT: 200713
PER: 01-2023
PPV: 140,00DH

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

50 Compr.
LOT: 287
PER: JUL 2022
PPV: 126 DH 80

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

PPV: 56,30 DH
LOT: 20J19D
EXP: 10/2022

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT : 201049
UT AV : 07 / 2023
PPV : 57,80DH

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT D051996K.10
UT AV 01 2022
PPV 111.00 DH

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT D051997E.3
UT AV 02 2022
PPV 111.00 DH

LOT D051996K.10
UT AV 01 2022
PPV 111.00 DH